



FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ  
**Force Ouvrière**  
GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DU RHONE  
27 rue Victor Hugo 69002 LYON

**Pourquoi votre fiche de paie voit chaque mois son net à payer diminuer ?**

**Pourquoi la valeur du point d'indice est-elle gelée ?**

**Parce que PPCR...**

L'accord P.P.C.R (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunération) **signé en 2016 par la CFDT, l'UNSA et la CFTC** commence ainsi : « *il y aura gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2020 et à compter de 2020, le gouvernement s'engage à examiner avec les partenaires sociaux la possibilité d'une augmentation de celui-ci en fonction de la croissance du P.I.B, de l'état général de l'économie française, du budget de l'état de la réduction des déficits publics ,de la réduction de la dette de l'Etat,...* ».

FORCE OUVRIERE, avait alors expliqué à la lecture de cette forfaiture que l'UNSA, CFDT et la CFTC **avaient signé le gel à vie de la valeur du point d'indice !!!**

Bien sûr, ces organisations avaient alors protesté. Pour la CFDT, nous étions rebaptisés « *le Syndicat FO et Usage de FO* ». Pour la CFTC « *nous racontions n'importe quoi !* ». Quant à l'UNSA nous désignant comme « *un syndicat dont la réputation n'est plus à faire* » affirmait que « *les accords signés allaient dans le sens de l'intérêt des agents* » !

Deux ans se sont passés, vous avez reçu vos fiche de paie, vous pouvez vérifier de vous-mêmes qui a menti, trahi les intérêts des salariés.

Aujourd'hui, la CFTC, UNSA et la CFDT reviennent vers vous avec **leur accord P.P.C.R et vous demandent vos suffrages.**

Qui serait suffisamment « stupide » pour voter pour ces prétendues organisations syndicales ? Un agent de bonne foi, ignorant les informations qui vont suivre. C'est pourquoi, pour ne pas vous faire avoir, lisez ce qui suit :

- **le transfert Prime-Point.** Avec l'accord PPCR vous avez pris en novembre 2016, par exemple 4 points d'indice, dont la valeur est alors de 4.66€. Vous avez donc bien une augmentation du traitement indiciaire de 18.64€. Mais avec la disposition PPCR dite transfert Prime-Point qui apparait sur **votre bulletin de salaire pour la première fois,.... vous perdez alors 13.92€ !!!.**

La même opération aura lieu sur votre fiche de paie d'avril 2017. Et comme cette fois-ci, vous avez 6 points de plus par exemple, votre transfert prime-point **qu'on vous déduit alors, lui passe de 13.92€ à 32.42€ chaque mois !**

Bref si vous combinez cela à la hausse des cotisations retraites et à l'augmentation de la CSG soit disant compensée, **la CFDT, l'UNSA et la CFTC ont inventé, pour ceux qui l'ont eu, l'augmentation indiciaire qui fait perdre de l'argent !**

**P.P.C.R a inventé l'accord qui ne vaut rien pour les personnels, où il n'y a aucune garantie pour les personnels.** On exagère ? Un exemple : Ainsi en 2018, nous devions pour certains d'entre nous, toucher à nouveau des points qui devaient compenser les pertes des « transferts Prime-Points ».

Oui, mais ils ont signé qu'il faut que « *la conjoncture économique soit bonne...* ». Répétons-le c'est écrit noir sur blanc dans « *l'accord* » P.P.C.R qu'ils ont signé ! Alors le gouvernement a décidé que ce n'était pas le cas en 2018, **alors les points 2018 n'ont pas été payés !**

C'était une occasion rêvée, offerte sur un plateau à la CFDT, à l'UNSA et à la CFTC de retirer leur signature. Que croyez-vous qu'ils ont fait ? Ils ont protesté (si, si, si...On rigole) mais..... **ils ont confirmé leurs signatures.**

Qui peut porter son suffrage pour l'UNSA, la CFTC, ou la CFDT qui ont signé avec PPCR :

- **La suppression de la bonification lors des avancements d'échelon ?** Avant PPCR, si vous aviez un échelon de 4 ans, avec une note « normale » (ce qui est le cas de 95% des agents) vous pouviez avoir jusqu'à 12 mois de réduction sur la durée de l'échelon ! PPCR a mis fin à cela depuis le 1/1/2017 !!

- **PPCR c'est aussi l'écrasement des catégories :** En fusionnant les échelles 4 et 5 en C2, en bloquant définitivement l'échelle 6 en C3 et l'échelle 3 en C1, **c'est la paupérisation de la catégorie C**, ramenée de 4 à 3 échelles et qui a pour conséquence que :

-Les ASH et les ASD de classe normale comme de classe sup rémunérés sur la même grille ! C'est normal ?

-Les OP, les maîtres ouvriers et les agents de maîtrise idem ! C'est Normal ?

-idem pour les 4 grades d'adjoints administratifs.

- les ASD de classe principale pour les agents de maîtrise principaux, adjoints administratifs principaux **se voient interdire l'accès au 1<sup>er</sup> niveau du B** qui était la seule solution pour éviter cet écrasement, et ce que FO continue de revendiquer.

### **P.P.C.R impacte tout :**

-**La GIPA** (la garantie individuelle de pouvoir d'achat) n'est pas supprimée parait-il, oui mais plus personne ne peut la toucher avec P.P.C.R.

-**Les pensions de retraite** : Avec l'allongement des carrières lié aux grilles et à la suppression des bonifications pour les avancements d'échelon, certains agents sont déjà partis ou vont partir dans les 3 ans qui viennent avec un indice inférieur à ce qu'il aurait été si les anciennes grilles avaient été conservées avec la bonification lors de la prise d'échelon.

### **Encore une fois, expliquons-nous clairement :**

Il est normal dans la vie que tous, nous ne pensions pas de même. Il est normal que les syndicats aient des divergences entre eux. Sinon pourquoi y aurait-il plusieurs syndicats ?

**Mais P.P.C.R ce n'est pas une divergence, c'est un point de rupture.**

On peut subir la baisse des salaires, c'est le cas aujourd'hui, **mais la signer jamais !** C'est pourtant ce qu'ont fait la CFDT, la CFTC et l'UNSA...

**Un syndicat ne peut pas signer le licenciement des collègues de travail, on peut le subir mais donner son accord c'est impossible !**

Pourtant c'est que font localement chaque jour ces mêmes organisations en laissant faire les Directions d'Etablissement Hospitaliers sur les questions des contractuels dont le nombre ne cesse d'augmenter.

### **Force Ouvrière exige :**

**La fin de PPCR ! L'augmentation des salaires ! La titularisation des contractuels !**

